

Le diagnostic financier

Mercredi 05 octobre 2022

de 9h à 17h en présentiel

Durée de la session : 6 heures

Lieu : AMDA à Charleville Mézières

Places disponibles : 15 personnes

*Un mail de confirmation sera envoyé aux préinscrits
la semaine précédant la journée de formation*

Formateur :

Rémy CLOUET, Consultant Formateur

Objectifs pédagogiques :

- ✓ Connaître les méthodes d'analyse rétrospective et prospective
- ✓ Mesurer les marges de manœuvre en termes d'endettement, de fiscalité et d'effort d'équipement
- ✓ Appréhender la notion de risque dans la gestion financière d'une collectivité
- ✓ Mieux préparer son budget grâce à l'analyse financière

PROGRAMME

1ère PARTIE : INTRODUCTION

1. Le diagnostic financier : pourquoi faire ?

Qu'est-ce qu'une marge de manœuvre financière ?
Quelles sont les principales marges de manœuvre ? (*le niveau d'épargne - l'endettement et la capacité à investir - la maîtrise des coûts - la pression fiscale*) - Quels sont les principaux risques économiques et financiers encourus par une collectivité publique ? (*en quoi consistent les risques économiques et financiers ? - En quoi consistent le risque de perte d'indépendance ?*)

2. Définition

Deux conceptions - Le moment propice pour effectuer une analyse financière - Contenu d'une analyse financière

2ème PARTIE : L'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

1. Méthode d'une analyse financière rétrospective

Démarche générale de l'analyse rétrospective - Les préalables à toute analyse financière (*description, évolution et analyse de la situation générale ; documents de base et informations indispensables à réunir*) - La méthode de calcul : *l'utilisation des ratios* - Récapitulatif des indicateurs financiers - Rappels des méthodes de calcul des indicateurs financiers utilisés - Mise en place d'une grille d'information pratique sur le diagnostic financier - Interprétation des résultats

obtenus : *dégager les principales tendances de la situation financière communale* - Un petit lexique des indicateurs de la rétrospective

3ème PARTIE : L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

1. Préalable à toute analyse financière prospective

Les enjeux de la prospective - Les finalités d'une prospective (*élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement et d'un programme pluriannuel de fonctionnement ; aide à la prise de décision locale ; maîtrise de l'autofinancement, anticipation sur le recours à l'emprunt et sur le poids de la fiscalité locale*)

2. Méthode de construction générale d'une prospective

Analyse sur le compte administratif et le compte de gestion ; champ de la consolidation ; horizon de la prospective ; collecte des données ; révision et mise en cohérence des données ; projections pluriannuelles des investissements ; projections de fonctionnement ; recherche de équilibres ; analyse de sensibilité sur la fiscalité et l'autofinancement ; analyse de sensibilité sur la durée d'extinction de la dette ; analyse de sensibilité sur les charges de personnel ; synthèse des simulations - préparation des arbitrages

4ème PARTIE : PRESENTATION D'UN CAS PRATIQUE D'UNE ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

Retrouvez le détail de toutes nos formations sur notre site www.maires08.fr page « Agenda »
ou sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

Pour vous inscrire 2 solutions :

- ◆ **DIFE** (Droit Individuel à la Formation des Elus) - **Inscription en ligne sur** www.moncompteformation.gouv.fr
- ◆ **Utilisez le bulletin d'inscription disponible à cet effet**

Impérativement 4 jours au moins avant la session de formation pour les inscriptions hors DIFE

« LE DIAGNOSTIC FINANCIER »

MERCREDI 05 OCTOBRE 2022 de 9h à 17h

FORMATION EN PRESENTIELLE - Durée 6 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITE A 15 PERSONNES

Nom de la Collectivité

Mme M Prénom NOM

Fonction

Adresse mail*

(Indispensable pour recevoir la confirmation de votre inscription et les modalités de mise en œuvre de la journée de formation)

N° téléphone *

**Coût de la session
de formation**
(6 heures) :

120 euros par personne

Inscription DIFE sur
www.moncompteformation.gouv.fr
jusqu'au 19 septembre 2022

Réf. Formation
FO221005 - FINA01

- Remise de 20% Collectivités adhérentes à l'AMDA**
96 euros par personne (repas offert)
- DIFE (Droit Individuel Formation Elu)**
120 euros la journée de 6 heures
- Collectivités non adhérentes à l'AMDA**
120 euros par personne

Date et signature de
l'Elu

En cas de prise en charge des frais de formation par la Collectivité
Cachet de la Collectivité
et signature du Maire ou du Président

Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes.

Organisme agréé par le ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44080065308 auprès du préfet de région Grand Est

✉ 18 Avenue Georges Corneau - Résidence Arduinna

Allée de la Polyclinique 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

☎ 03 24 59 04 45 - 📧 amda@maires08.fr